



Juin 2024

### **Règlement « Balades d'été – A nous la voie verte »**

La section des Cyclos des Avoirs organise chaque mercredi des mois de juillet et août 2024, de 19h00 à 21h00 des balades de type cyclo-découverte, accompagnées, accessibles à tout niveau, sans esprit de compétition, pour tout type de vélo, les participants de moins de 14 ans devant être accompagnés d'un adulte.

**- Lieu de départ et d'arrivée** : Espace LESON, rue A. Briand, Pré-en-Pail-St-Samson

⇒ Le parcours proposé par l'organisateur s'efforcera de ne pas présenter de danger spécifique et n'empruntera que des voies à faibles circulations automobiles, ouvertes à la circulation publique et aux cyclistes. Les voies et emplacements réservés aux cyclistes, lorsqu'ils existent seront privilégiés.

⇒ Les départs se feront en groupes limités à 20 et échelonnés afin de faciliter le flux des participants dans la circulation : obligation de traversée de la Nationale 12 à pied sur les passages pour piétons.

⇒ Tous les participants doivent respecter le Code de la Route en toutes circonstances et les consignes données par les organisateurs. La responsabilité personnelle des participants demeure pleine et entière au regard de ces dispositions.

⇒ Très fortement conseillé pour tous les participants, le port du casque à coque rigide est obligatoire pour les mineurs.

⇒ La présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique n'est pas obligatoire pour participer aux balades d'été.

⇒ **Tout participant doit remplir un bulletin d'inscription\* lors de sa première sortie mentionnant son identité, ses coordonnées, la personne à prévenir en cas d'accident et d'éventuels problèmes d'ordre médical à connaître en cas d'urgence.**

⇒ Les participants autorisent les organisateurs à disposer des images sur lesquelles ils sont susceptibles de figurer (presse, promotion, site internet...).

⇒ L'inscription et la participation aux « Balades d'été » implique l'acceptation complète du présent règlement.

\* Le bulletin d'inscription assure la couverture de chacun des participants dans le cadre d'une convention liant le club des Cyclos des Avoirs et la Fédération française de Cyclotourisme.

**Numéros utiles** : Organisateur : 06 77 41 40 32 / Secours : 15 ou 112